

CONTRAT D'ENGAGEMENT

Ce contrat est un engagement de votre part mais également de la part de l'encadrant du dispositif à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées. Lisez attentivement avant de le signer.

Concernant la ponctualité

- J'arrive à l'heure précise, 5 minutes avant au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage du chantier ne sera pas acceptée à y participer.
- Je m'engage à participer aux chantiers sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu du chantier avant l'horaire prévu, y compris pendant le temps de pause.

Concernant la périodicité de l'activité

- Le dispositif « argent de poche » se déroule pendant les vacances scolaires sur un temps de 3h comprenant une pause d'un quart d'heure.
- Selon le planning des missions, transmis par la Mairie, j'indique les matinées et les après-midis pour lesquels je suis disponible. Et la commune m'indiquera les ½ journées retenues sous huit jours.

Concernant la réalisation de l'activité

- Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements et des chaussures (type chaussures de randonnées) adaptés à la nature des activités qui me sont confiées (pas de chaussure en toile).
- Étant indemnisé pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute la durée de l'activité, l'usage des téléphones portables est interdit. En conséquence, les téléphones devront, à minima, être coupés.

Concernant la qualité des tâches effectuées et le comportement pendant les activités

- Je m'engage à réaliser correctement les travaux qui me sont confiés.
- Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants.
- Je reste poli avec mon entourage, c'est-à-dire avec les encadrants, les résidents des habitations près desquelles je travaille mais également envers les autres participants et tout public rencontré à l'occasion de l'activité.
- Je prends soin du matériel qu'on me confie. Si nécessaire, je lave, désinfecte et range le matériel à l'issue de l'activité. Je le remets à l'encadrant à la fin.

Sanctions appliquées entraînées par le non-respect d'un des points énoncés ci-dessus :

- Exclusion temporaire ou définitive du dispositif « argent de poche ».
- Non-indemnisation de l'activité pour laquelle les consignes n'ont pas été respectées ou durant laquelle votre comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants.

Indemnisation du chantier

- Toute réalisation satisfaisante de l'activité entraîne le versement d'une indemnité. Cette indemnité est fixée à 15 € par demi-journée et sera versée par virement bancaire au nom du participant. Si le jeune n'est pas titulaire d'un compte bancaire, le virement se fera sur le compte de ses parents ou tuteur.

J'atteste avoir pris connaissance du présent contrat d'engagement et de la respecter sous peine d'application des sanctions qui y sont énoncées.

Fait à

Le

Signature du participant

Avec la mention « lu et approuvé »

Selon le nombre d'inscriptions, la Municipalité se réserve le droit de diminuer le nombre de demi-journées par personne, voire de modifier le planning avec votre accord. De plus si le nombre d'inscriptions est trop important sur l'ensemble de l'opération, un tirage au sort sera alors effectué.

Pièces à fournir pour l'inscription :

- Contrat d'engagement
- Autorisation parentale
- Photocopie de la pièce d'identité
- Photocopie de l'attestation CPAM/MSA ou figure le nom du jeune ou à défaut une copie de sa carte vitale
- Photocopie du carnet de vaccination
- Attestation d'assurance responsabilité civile (généralement incluse dans votre assurance habitation)
- RIB au nom du jeune (ou de ses parents ou tuteur)